

# info 107



Bulletin d'informations municipales de Carbonne

**Vœux du Maire  
aux Carbonnaises  
et aux Carbonnais  
dimanche 24 janvier  
11h30 au centre socio-  
culturel du Bois de Castres**



Travaux p. 4-5



Cadre de vie p.6-8

dossier

**Services municipaux :  
les questions  
les plus fréquentes  
adressées à la Mairie**



# SOMMAIRE



p. 4-5 TRAVAUX



p. 6-8 CADRE DE VIE

## DOSSIER

### 10-18 SERVICES MUNICIPAUX : LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES ADRESSÉES À LA MAIRIE

• Etat-civil	10
• Enfance et jeunesse	11
• Au quotidien	12
• Social	13
• Environnement / cadre de vie	14-15
• Travaux	16-17
• Sécurité	18



p. 20-21 EDUCATION  
ENFANCE ET JEUNESSE



p. 26-28 CULTURE

## 4-5

### TRAVAUX

- Economiser les énergies pour préserver l'environnement .....4
- Carbone s'engage pour l'accessibilité avec son AD'AP .....4
- Sécurisation des déplacements .....5
- Rénovation des vestiaires de la piscine .....5

## 6-8

### CADRE DE VIE

- La ville confirme ses deux fleurs .....6
- Le programme Garonne .....6
- Ont été inaugurés au 2<sup>e</sup> semestre 2015 .....7
- Circulez autrement : pensez covoiturage !...8
- Concours local des maisons fleuries 2015 : les lauréats .....8

## 9

### DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Extension de la zone bleue .....9
- Ouverture des commerces journée entière le dimanche .....9
- Commerces et terrasses .....9

## 19

### RÉFORME TERRITORIALE

- L'impact sur la commune .....19

## 20-21

### ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

- Rentrée scolaire 2015/2016..... 20
- Une élue en classe ..... 20
- Des danseurs professionnels à l'école ..... 21
- Chantier Jeunes Ville Vie Vacances (VVV) . 21

## 22-23

### SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

- L'observatoire social 2015 ..... 22
- Une initiative du Centre Communal d'Action Sociale ..... 22-23
- Comment préserver son capital santé après 60 ans ? ..... 23

## 24-25

### CULTURE

- Temps forts 2015... en images..... 24-25

## 26-27

### VIE ASSOCIATIVE

- L'Office de Tourisme change de classement ..... 26
- 32<sup>e</sup> congrès départemental de la FNACA .. 26
- Nouvelle association ..... 26
- A vos agendas..... 27

## 28

### CARBONNE INFO SERVICES

Bulletin d'informations municipales de Carbone  
édité par la ville de Carbone, place Jules Ferry,  
31390 Carbone. Tél. 05 61 87 80 03.  
contact@ville-carbone.fr - www.ville-carbone.fr  
Directeur de publication : Bernard Bros  
Responsable de la rédaction : Denis Turrel  
avec le concours de la commission communication  
et de Sandrine Martin, directrice générale des services.  
Conception et réalisation : service communication.  
Impression : Messages - Toulouse.

## ÉDITORIAL



**L**e bien vivre d'une ville se mesure en grande partie à la qualité et à l'étendue de ses services. Le dossier de ce bulletin municipal est consacré aux services qu'offre la municipalité à chaque Carbonnais pour sa vie quotidienne.

Plutôt que de présenter un catalogue de missions et de personnes, nous avons préféré, sous forme de questions-réponses présenter les offres des différents services, répondant ainsi aux besoins de chacun et permettant de découvrir la diversité et l'étendue des compétences.

Il existe une vingtaine de services municipaux présents au quotidien pour améliorer votre cadre de vie et participer au développement des infrastructures communales. Le personnel communal gère les services avec compétence, disponibilité, réactivité, s'adaptant aux évolutions réglementaires et techniques et aux besoins des Carbonnais. Les agents municipaux répondent ainsi à leur mission de service public à laquelle nous sommes très attachés. Ils assurent la réalisation des décisions votées par le Conseil municipal sous la direction de Sandrine Martin, Directrice générale des services et de Cathy Hoareau, Directrice des services techniques auxquelles je redis notre confiance et nos remerciements pour leur excellent travail. Si cette année a vu l'embauche de plusieurs agents municipaux pour répondre aux besoins (départs à la retraite, école, police municipale) nous restons vigilants à respecter l'équilibre masse salariale/dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement diminuent (baisse de la dotation de l'Etat), la recherche d'économies est indispensable dans le contexte de la crise actuelle, c'est ce que nous nous employons à faire dans l'élaboration du budget 2016.

L'année que nous venons de vivre a été éprouvante pour tous, au-delà des difficultés économiques et sociales inhérentes à la crise, a surgi brutalement l'horreur du terrorisme frappant aveuglément des innocents dans notre Pays.

Ce qui nous a frappés ce sont l'intolérance, la cruauté, la barbarie de ces actes, pour nous ce fut la tristesse, l'incompréhension, la révolte, la peur. Le 10 janvier et le 13 novembre, spontanément et massivement la population de Carbone a manifesté son refus de cette haine destructrice et sa volonté de défendre ce socle commun de valeurs républicaines qui nous rassemble : la liberté contre le totalitarisme, l'égalité contre les discriminations, la fraternité contre la haine. Nous sommes déterminés à défendre ces valeurs et à les développer ensemble. Nous allons multiplier les rencontres sur les différents sujets qui structurent notre quotidien et notre ville, comme nous avons commencé à le faire lors de notre réunion publique de démocratie participative. Nous avons besoin de débattre, de nous écouter pour ensemble construire un avenir meilleur auquel nous devons tous croire.

Bernard Bros, votre Maire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Bros'.

## Economiser les énergies pour préserver l'environnement

Depuis plusieurs années, la commune de Carbonne investit pour réaliser des économies d'énergie et protéger l'environnement de tous les Carbonnais mais aussi limiter les coûts de fonctionnement.

### Les actions menées portent sur différents points :

• **Rénovation des éclairages publics** : la commune souhaite supprimer à terme tous les luminaires type « boule » très consommateurs d'énergie pour un faible rendement. Après la rénovation totale de l'éclairage du pont de Jume-lage fin 2013, la commune engage avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne) le renouvellement de la totalité de l'éclairage du



Modèle d'éclairage LED qui va remplacer les ensembles d'éclairage type « boule ».

quartier de la Guinguette. Ce sont donc 50 ensembles d'éclairage de type « boule » qui vont être remplacés par des ensembles à LED, permettant de diminuer fortement la consommation d'énergie. De la même façon, les lanternes de la rue Jean-Jaurès vont être remplacées par des appareils à LED, permettant un meilleur éclairage et une mise en valeur des façades. La commune étudie aussi la possibilité de réaliser des extinctions nocturnes d'éclairage sur des plages horaires ciblées dans certains secteurs.

• **Rénovation des installations de chauffage** : après la rénovation de la chaudière du complexe associatif et de la médiathèque, rue Lucien-Cassagne en 2012 (remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à gaz à haute

performance), cette année c'est la chaudière de la mairie qui a été remplacée par une chaudière gaz haute performance. Un système de régulation de la température dans les locaux a été installé, permettant d'optimiser le chauffage par rapport aux usages.

• **Rénovation des éclairages des bâtiments avec l'équipe de régie municipale** : un programme pluriannuel de rénovation des éclairages a été initié en 2015. Cette rénovation est réalisée en « régie » par les électriciens de la mairie. Ainsi, l'éclairage du tennis a été remplacé par des projecteurs permettant de consommer moins d'énergie mais garantissant un bon rendu au sol et l'éclairage de la salle des fêtes a totalement été repris grâce à des luminaires LED encastrés dans les poutres bois.



Nouvelle chaudière à condensation haute performance de la Mairie.

• **Contrats groupés d'énergie** : la commune a adhéré à deux groupements de commande, tout d'abord avec la coopérative publique Ugap pour la fourniture de gaz, permettant une diminution de 20% du prix du gaz et avec le SDEHG pour les gros contrats d'électricité permettant une économie de 15% sur le coût du kwh. ■

## Carbonne s'engage pour l'accessibilité avec son AD'AP

Conformément à la loi, la ville de Carbonne a déposé, le 25 septembre 2015, en Préfecture son Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP). La commune s'engage ainsi sur 6 ans à une mise totale en accessibilité de son

patrimoine bâti pour un coût de plus de 1 million d'euros.

Dans une première période de 3 ans, la commune s'engage à rendre accessibles les services publics essentiels (Mairie, Poste, Trésor Public, Ecoles, etc.) puis sur

la seconde période de 3 ans, la totalité du patrimoine bâti. Une partie de ces travaux sera réalisée par les agents des services techniques sous forme de travaux en régie avec l'appui de la direction des services

techniques et le reste fera l'objet de marchés publics. Cette mobilisation importante pour l'accessibilité des bâtiments implique d'engager environ 200 000 euros de travaux par an. ■

## Sécurisation des déplacements

Le programme de sécurisation des circulations douces de 2015 s'est achevé par la réalisation d'un premier tronçon de piétonnier route de Longages. Une subvention pour une deuxième tranche allant jusqu'au chemin de la Dourdouille a été demandée au Conseil Départemental et, si elle est validée, sera réalisée en 2016.

La commune a reçu un accord de subvention pour des aménagements de modulation de la vitesse au nord du quartier du Lançon qui seront



Route de Longages, réalisation du cheminement piétonnier.

donc réalisés en début d'année 2016. En parallèle, un

premier tronçon de piétonnier a été demandé pour 2016

pour améliorer l'accès à l'arrêt de transport scolaire. ■

## Rénovation des vestiaires de la piscine

La rénovation des installations techniques et des plages étant achevée, les travaux de réaménagement intérieur des vestiaires peuvent commencer. L'objectif est d'offrir aux usagers, des vestiaires aux normes, accessibles à tous et fonctionnels. Le bâtiment fera l'objet d'un ravalement de façade quasiment à l'identique, la priorité étant donnée à l'aménagement intérieur.

FAÇADE NORD EXISTANT



FAÇADE NORD PROJET



FAÇADE SUD EXISTANT



FAÇADE SUD PROJET



## La ville confirme ses 2 fleurs

Toute l'équipe du service cadre de vie œuvre au quotidien à l'embellissement de Carbonne, la confirmation des deux fleurs est la reconnaissance de son travail et de la politique menée par la ville.

Suite au passage du jury du concours National des Villes et Villages Fleuris, déjà dans la catégorie des



villes classées « 2 fleurs » Carbonne a été confirmée. Au-delà de son caractère de

récompense officielle, ce label garantit une qualité de vie et témoigne d'une bonne gestion



environnementale favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. Les critères d'attribution ne se limitent pas au fleurissement, ils concernent le cadre de vie de la commune (urbanisme, aménagements piétons et cyclistes, accessibilité, effacement des réseaux, aménagements paysagers, développement durable, propreté...). ■

## Le « Programme Garonne »

Ce dispositif piloté par Paul Simon, technicien du fleuve Garonne, au SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre a commencé en février 2015. Ce projet a concerné 13 communes de Bousens à Carbonne pour favoriser une gestion durable du fleuve Garonne. Il s'est clôturé fin octobre à Carbonne par une action écologique, citoyenne et pédagogique de restauration du biotope avec la participation d'un groupe d'enfants de la Maison des Jeunes et de la Culture, de bénévoles Carbonnais, de membres de l'ASPTT en présence de Josiane Libérati, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au cadre de vie.

À côté des pontons, les mises à l'eau des bases nautiques de l'ASPTT et du COC Voile ont été désenvasées l'été dernier et un casier entouré de bottes de paille a été bâti pour recevoir la roselière.

L'implantation d'une roselière à Carbonne fait suite à celles de Bousens, Cazères, Rieux et Salles-sur-Garonne. Dans le cadre d'une animation pédagogique baptisée « le roseau et la grenouille » les jeunes de la MJC de Carbonne encadrés par Paul Simon, animateur du fleuve Garonne du SIVOM, porteur d'ouvrage et Muriel, animatrice MJC, ont été les acteurs de ce projet participatif de sensibilisation au fleuve.



Le groupe de jeunes de la MJC et les bénévoles qui ont œuvré à la plantation de la roselière à la base nautique de Carbonne.

Ceci dans le but de recréer une roselière.

### Qu'est-ce qu'une roselière ?

C'est une zone humide aux multiples avantages pour l'homme, les animaux et l'environnement. Elle est compo-

sée de végétaux jouant un rôle important pour l'équilibre de la faune aquatique (amphibiens, libellules, aigrettes, hérons, ragondins...).

Les jeunes jardiniers en herbe, très enthousiastes, ont planté 300 espèces différentes de

plantes aquatiques (entre autres l'iris, le rubanier, la menthe aquatique, la salicaire, le jonc, le roseau...) qui composeront la roselière.

C'est seulement en une après-midi que tout s'est déroulé grâce à Muriel, Paul Simon, les bénévoles présents et bien sûr les enfants très enthousiastes.

Un rendez vous est déjà pris au printemps prochain pour observer l'évolution de cette restauration du biotope dont ils sont déjà les acteurs principaux.

Le « programme Garonne » a bénéficié des aides de l'Etat (plan Garonne), de l'Agence de l'Eau, de la Région et d'EDF. ■

# Ont été inaugurés au 2<sup>e</sup> semestre 2015

## Le jardin de la Vendangeuse



9 août 2015, inauguration du jardin de la vendangeuse pour la fête de la Saint-Laurent.



## La balade des coteaux



12 septembre 2015, inauguration de la balade des coteaux. Cette balade de 4 km traverse la zone ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Elle fait partie du réseau Natura 2000.



12 septembre 2015, discours officiel à la Mairie au cours duquel M. le Maire a salué le travail réalisé par l'équipe des jardins de Garonne pour le débroussaillage et la sécurisation du sentier de la balade des coteaux.

## La balade des Abri(s)

Inaugurée le 3 octobre 2015, laissez-vous guider par la balade des Abri(s) à la lisière de la ville où une collection d'Abri(s), sculptures ont trouvé refuge. A découvrir, le plan de la balade joint à ce bulletin.



3 octobre 2015, inauguration de la balade des Abri(s) de Laurent Cadilhac projet de la ville de Carbone en partenariat avec Pronomade(s) en Haute-Garonne centre national des arts de la rue. Pause musicale autour de l'abri(s) des saules.



## Circulez autrement : Pensez au covoiturage !

Pollution, dépenses, individualisme, gaspillage d'énergie et de temps sont votre quotidien... Cela ne peut plus durer. Une solution : covoiturer.

Faites un petit geste pour que s'accomplissent de grands changements : roulez collectif !



Le covoiturage vous permet :

- d'économiser du carburant, du péage autoroutier, des frais de stationnement, ainsi que le coût d'entretien de votre voiture. Au total, cela peut représenter jusqu'à l'équivalent d'un mois de salaire par an.

Calculez le coût de vos déplacements grâce à l'éco calculateur de l'ADEME

<http://quizz.ademe.fr/eco-deplacements/comparateur/>

- de participer activement à la lutte contre la pollution de l'air et le dérèglement climatique. En faisant du covoiturage, vous aidez à réduire ces risques et les embouteillages.

- de rendre votre trajet plus convivial.

- d'être solidaire ; cela permet de dépanner ou d'aider un collègue qui connaît des difficultés pour se rendre au travail.

- de sécuriser vos déplacements. Moins fatigants et moins stressants, les trajets en covoiturage présentent des risques d'accidents plus faibles qu'en «solo».

Pour faciliter la pratique du covoiturage, Tisséo-SMTC a créé un service dédié qui vous apporte conseil, assistance et efficacité.

Inscrivez-vous gratuitement en quelques minutes sur le site <http://covoiturage.tisseo.fr>

Source : Communauté de communes du Volvestre.

## Concours local des maisons fleuries 2015 : les lauréats

Initiée en 2009 par la commission environnement et cadre de vie, cette 7<sup>e</sup> édition du concours local maisons fleuries a compté 29 participants.



L'ensemble des participants autour de M. le Maire et des membres de la commission environnement et cadre de vie



Prix spécial attribué par le Conseil départemental aux riverains de la rue des jardins félicités par Josiane Libérati adjointe au maire déléguée à l'environnement et au cadre de vie, Bastien Hô et Michèle Lautré membres de la commission.

### Lauréats 2015

Catégorie : Balcon, terrasse et mur

1<sup>ère</sup> Icart Viviane ; 2<sup>e</sup> Michel Hervault, 3<sup>e</sup> Josette Courneil

Catégorie : Maison avec jardin

1<sup>ers</sup> M<sup>me</sup> et M. Simioni ;  
2<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Eychenne et M. Decomps ;  
3<sup>e</sup> ex-aequo M. et M<sup>me</sup> Lafargue et M. et M<sup>me</sup> Bergé.

Catégorie : Potager

Pas de prix attribué car participants hors concours pour la 1<sup>ère</sup> place.  
2<sup>e</sup> Marc Dadalt, 3<sup>e</sup> Gilbert Ferré.

## Extension de la zone bleue

Afin d'améliorer la fréquentation des commerces et la rotation des véhicules stationnés place de la République, le périmètre de la zone bleue va être étendu, début 2016, place de la République suivant le plan ci-après.



Des panneaux de signalisation seront apposés sur la nouvelle zone bleue place de la République. Les agents de la police municipale ont informé

les commerçants et les riverains. De plus, l'information est affichée et insérée sur le site internet de la ville. Après cette période d'infor-

mation, il sera obligatoire d'apposer le disque européen de stationnement dans votre véhicule afin de justifier de l'heure d'arrivée et du respect

de la durée de stationnement limitée à 1h30 en zone bleue. Le non-respect de toute la zone bleue fera ensuite l'objet de verbalisation. ■

### Ouverture des commerces journée entière le dimanche

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi\* permet au maire de chaque commune, après consultation, d'autoriser des dérogations au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an. Jusqu'à présent, 5 dimanches dans les établissements de commerce de détails où le repos hebdomadaire a normalement lieu le dimanche, pouvaient faire l'objet sur décision du maire d'une ouverture, pour chaque commerce de détail.

Pour Carbone, des délibérations simultanées du conseil municipal et du conseil communautaire ont donné un avis favorable en vue d'autoriser l'ouverture de 7 dimanches par an, suivant en cela l'accord départemental intervenu entre les organisations d'employeurs et de salariés.

#### Les 7 dimanches concernés pour 2016 sont :

- 10 janvier (1<sup>er</sup> dimanche des soldes),
- 26 juin (1<sup>er</sup> dimanche des soldes),
- 4 septembre (dimanche de la braderie de Toulouse),
- 7 novembre,
- 4, 11 et 18 décembre. ■

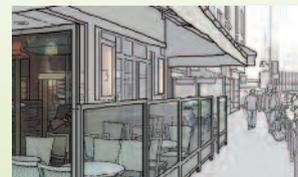
\* loi N°2015-990 du 6 août 2015 (loi MACRON) modifiant l'article L3132-26 et suivants du code du travail

### Commerces et terrasses

Afin de promouvoir le commerce et l'animation en centre-ville, des terrasses au-delà de la période estivale pourront être autorisées par M. le Maire, sur demande des commerçants.

Pour cela un projet de règlement des terrasses a été validé en conseil municipal le 15.12.2015, après examen en commissions municipales. Les trottoirs et leurs accessoires faisant partie intégrante de la voirie routière et donc du domaine public, une permission devra être délivrée par le maire dans la mesure où il y a emprise au sol.

Ainsi, cette autorisation délivrée par le maire a un caractère révocable, précaire et non cessible.



En outre, les terrasses et contre terrasses doivent être démontables, en s'intégrant dans leur environnement. Les règles d'accessibilité et de sécurité sont à respecter. L'exploitation des terrasses doit prendre en compte le respect du voisinage et des règles de salubrité publique. ■

# Services municipaux : les questions les

Les services municipaux de la ville de Carbonne comptent 66 agents titulaires. Ils sont chargés, sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services (DGS), Sandrine Martin, de mettre en oeuvre les décisions votées en Conseil Municipal et aussi de répondre aux différentes demandes des administrés. Leurs missions couvrent des domaines aussi divers que les services à la population (état-civil, urbanisme...), les finances, le social (Centre Communal d'Action Sociale), les marchés publics, les ressources humaines, la culture, la communication... Dans l'Info 107 n° 50 (juillet 2011) les services municipaux avaient été présentés de façon factuelle. Dans ce numéro, nous avons souhaité vous les présenter à travers vos demandes les plus fréquentes.

### ETAT-CIVIL

**J'ai besoin d'un acte de naissance, où dois-je m'adresser ?**

Adressez votre demande d'acte de naissance au service de l'état-civil de la **Mairie de votre lieu de naissance**.

**Je souhaite me marier, quelles sont les démarches ?**

Prenez contact avec le service de l'état-civil de la Mairie pour retirer le dossier dans lequel toutes les pièces à fournir sont indiquées.

**Je souhaite m'inscrire sur les listes électorales, quelles sont les démarches, y-a-t-il une date limite ?**

Retirez à l'accueil de la mairie le formulaire de demande CERFA n°12669\*01 et déposez-le avec les pièces justificatives demandées.

Ce CERFA n°12669\*01 est téléchargeable sur [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr) rubrique « démarches en ligne – élections ».

**J'ai perdu mon livret de famille, que dois-je faire ?**

Vous devez vous rapprocher du service de l'état-civil de la mairie pour faire une demande d'un second livret de famille.



**Un de mes proches est décédé, quelles sont les démarches ?**

Rapprochez-vous du service de l'état-civil à la mairie. Le week-end et les jours fériés il y a une permanence de la Police Municipale (05 61 97 32 82).

### Où puis-je m'adresser pour les permis de conduire, les passeports, les cartes d'identité et les cartes grises ?

Toutes ces démarches s'effectuent en Mairie. Les imprimés nécessaires sont à votre disposition sauf pour les permis de conduire qui sont gérés par la Préfecture de Toulouse (1 place St-Etienne 31038 Toulouse. Tel. : 05 34 45 34 45 - [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)).

Concernant les cartes grises, seuls les Carbonnais peuvent déposer leur dossier à la mairie (paiement uniquement par chèque). C'est un service supplémentaire que la commune propose à ses habitants.

Le dossier de carte d'identité doit obligatoirement être déposé à la mairie du lieu de résidence. **La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt quel que soit son âge.**

Les dossiers de passeports peuvent être déposés à la mairie uniquement sur rendez-vous (05 61 87 80 03) ou dans n'importe quelle autre mairie équipée d'une station de recueil. La taxe doit être réglée en timbres fiscaux, délivrés dans les agences des Impôts et certains bureaux de Tabac. Vous pouvez également vous acquitter de cette taxe en ligne et télécharger le timbre sous forme de flash code, code barre ou code numérique à imprimer ou à télécharger sur un smartphone par exemple.

Les mairies ne sont plus autorisées à faire les photos d'identité. Celles-ci doivent être fournies par le demandeur et doivent être différentes de la photo figurant sur la carte d'identité du demandeur du passeport.

# plus fréquentes adressées à la Mairie

**J'attends un enfant, je souhaite réserver une place en crèche. Quelle est la démarche ?**

Adressez-vous au service petite enfance de la Communauté de communes du Volvestre au 05 61 90 80 70 ou par mail [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr) car les crèches sont intercommunales en Volvestre.

**Y-a-t-il des aides pour les activités de loisirs de mes enfants ?**

La municipalité de Carbonne a mis en place la « Carte Loisirs Jeunes » destinée aux 0-18 ans (sous conditions de ressources). Elle permet aux enfants et aux adolescents habitant la commune, et pratiquant une activité proposée par une association carbonnaise, de bénéficier d'une réduction sur le coût de l'activité (la quote-part restante étant prise en charge par la commune).

L'imprimé de demande est à retirer à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site de la ville [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr) rubrique « culture sports et loisirs – carte loisirs jeunes ».

**Je recherche une activité à faire, comment connaître celles existantes à Carbonne ?**

Vous avez à votre disposition l'annuaire des associations, édité annuellement, qui est disponible en version papier à la Mairie, à l'Office de Tourisme et à la Médiathèque. Il est également téléchargeable sur le site de la ville [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr) rubrique « publications ».

## ENFANCE ET JEUNESSE



**Mon enfant va rentrer à l'école. Comment l'inscrire à l'école, à la cantine, aux transports scolaires et au centre de loisirs ?**

**Pour inscrire votre enfant dans l'un des groupes scolaires de Carbonne**, vous devez justifier de votre résidence sur la commune. Il faut compléter une fiche, disponible à l'accueil ou téléchargeable sur [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr). La demande devra être validée par M. le Maire. Cette fiche fera partie des documents demandés le jour de l'inscription à l'école.

**Concernant la cantine**, un dossier est disponible à l'accueil ou peut être téléchargé sur le site Internet de la ville (<http://www.ville-carbonne.fr/>). La fiche d'inscription est à déposer à l'accueil de la mairie.

**La municipalité a mis en place des tarifs dégressifs pour la restauration scolaire** depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2009 (sous conditions de ressources). Le formulaire est à retirer à l'accueil de la mairie.

**L'imprimé de demande de transports scolaires** est à retirer auprès de l'établissement où sera scolarisé votre enfant, ou à télécharger sur le site du Conseil départemental 31 ([www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr) rubrique « Nos Sites » dossier « Transports Scolaires »). Il vous sera fourni en double exemplaire que vous complèterez et ferez valider par l'établissement.

**L'inscription au centre de loisirs** se fait directement auprès de la M.J.C. de Carbonne (56, rue Lucien Cassagne – 05 61 87 43 58 courriel : [carbonne.mjc@wanadoo.fr](mailto:carbonne.mjc@wanadoo.fr)).

**J'organise une fête chez moi, j'ai besoin de tables et de bancs, est-ce que la Mairie loue ce type de matériel ?**

Si vous résidez à Carbonne, la mairie met gratuitement à votre disposition des tables et des chaises dans la limite des stocks disponibles. La demande se fait à l'accueil de la mairie.

**Je veux organiser un vide-maison, à qui dois-je m'adresser ?**

La demande est à adresser à la mairie minimum 15 jours avant la date prévue car un arrêté municipal autorisant le vide-maison doit être pris. Ce dernier doit mentionner : vente uniquement d'affaires personnelles et limitée dans le temps.

**La médiathèque est-elle gratuite ?**

Uniquement pour les enfants domiciliés ou scolarisés à Carbonne. Tarif annuel :

- 10 € adultes carbonnais,
- 11 € enfants non carbonnais,
- 22 € adultes non carbonnais,
- 5.5 € réduit.

## AU QUOTIDIEN



**Je souhaite louer la salle des fêtes, comment faire ?**

Pour louer la salle des fêtes vous pouvez contacter la mairie au 05 61 87 80 03 ou vous présenter à l'accueil pour avoir les informations de sa disponibilité et de son coût.

L'agent d'accueil, après vérification de la disponibilité de la salle, doit attendre la validation par les services techniques (délai de 72 h). Le demandeur devra adresser à la mairie un écrit (lettre, email ou fax) formulant précisément sa demande (coordonnées, nature de l'évènement, date, horaires, nombre de personnes présentes...) pour valider la location.

Le demandeur sera ensuite contacté par les services techniques pour mettre en place la logistique (remise et restitution des clés, mise à disposition de matériel,...).

**Je souhaite acheter une concession au cimetière, à qui dois-je m'adresser ?**

Pour l'acquisition d'une concession ou d'un emplacement au columbarium, vous devez vous adresser à la Police Municipale (05 61 97 32 82) ou [police.municipale@ville-carbonne.fr](mailto:police.municipale@ville-carbonne.fr).

**Où puis-je me procurer un disque de stationnement ?**

Les disques européens de stationnement sont en vente (1€), à l'Office de Tourisme 32 ter, place de la République. Tél. 05 61 87 59 03.

## Nouveau trésorier à la Trésorerie du Volvestre

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, M<sup>me</sup> Valérie Giraudo inspectrice principale des finances publiques et responsable du centre des finances publiques du Volvestre succède à Pierre Jorajuria. Elle exerçait ses fonctions à Aubervilliers (région parisienne).



**Où m'adresser pour avoir des informations concernant mes impôts ?**

Pour tout renseignement concernant les impôts, vous devez vous adresser à la **Trésorerie du Volvestre**, 12, place Jules Ferry à Carbonne. Tél. 05 61 87 84 99. Ouverte au public le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Fermeture le mercredi et le vendredi.

**Mes parents habitent Carbonne, ils sont en perte d'autonomie, où m'adresser ?**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), situé à la Mairie, peut vous orienter et vous accompagner dans la mise en place d'une aide à domicile. Le Service d'Aide à Domicile (SAD) est ouvert aussi à un public non retraité et cette prestation peut être déductible des impôts.



**Je suis en situation de rupture (deuil, chômage, divorce, maladie, expulsion...)**

Le travailleur social du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut vous accompagner dans vos démarches et vous orienter vers les partenaires institutionnels ou associatifs.

**Je voudrais un rendez-vous avec un travailleur social (assistante sociale ou conseillère en économie sociale et familiale) ?**

En fonction de votre demande, une conseillère en économie familiale et sociale du CCAS peut vous recevoir, vous conseiller et vous orienter. Par ailleurs, il existe une permanence de la Maison des Solidarités (MDS) de Cazères (impasse des Rosiers 05 61 87 83 64) et une permanence MSA 44, rue Lucien Casagne... Le CCAS peut vous orienter en fonction de votre demande.

**J'ai besoin d'une adresse administrative**

Une domiciliation CCAS est possible dans certaines conditions (continuité des droits, sans domicile fixe ...)

**Ai-je droit à un logement social ?**

Pour les demandeurs de logements sociaux : une seule demande, un dossier unique. Il est disponible à l'accueil de la Mairie.

Conditions d'accès

- Disposer de ressources annuelles ne dépassant pas certains plafonds,
- Etre français ou étranger séjournant régulièrement en France.

Les plafonds de ressources sont fixés en fonction des critères suivants :

- les financements obtenus par le bailleur lors de la construction ou de la rénovation du logement concerné,
- la localisation du logement souhaité,
- et la composition de votre foyer.

**Plafonds de ressources 2015**

Composition du ménage	Ressources	
	PLAI	PLUS
1 personne	11 058 €	20 107 €
2 personnes <small>sauf jeune ménage</small>	16 112 €	26 851 €
3 personnes	19 374 €	32 291 €
4 personnes	21 558 €	38 982 €
5 personnes	25 223 €	45 858 €
6 personnes	28 425 €	51 682 €

*En fonction du type de financement du logement social (PLAI, PLUS) le plafond des ressources de référence est différent.*

**Je suis isolée et sans moyen de transport, je dois me déplacer sur Carbonne (commerces, professionnels de santé, cimetière, coiffeur...) y-a-t-il une aide possible ?**

Le CCAS a mis en place le transport à la demande destiné aux déplacements sur la commune de Carbonne, le contact est la Régie des Transports (2 fois /semaine, 1€, mardi + vendredi matin).

**Je suis en situation de séparation et je recherche un logement ?**

Le travailleur social du CCAS peut vous accompagner dans votre relogement en constituant une demande de logement social (demande unique de logement social) et en suivant votre demande sur la commune.

**Il y a une personne sans domicile fixe qui s'est installé dans ma rue que faire ?**

A Carbonne, il existe deux chambres de passage affectées aux personnes sans domicile fixe et elles sont gérées par la Police Municipale. Vous pouvez lui venir en aide en appelant la Gendarmerie 17 ou la Police Municipale 05 61 97 32 82.

**Je souhaiterais la mise en place d'un portage de repas à domicile ?**

Quels que soient votre âge et vos revenus, le service d'aide à la personne géré par le CCAS peut intervenir grâce au service de portage de repas avec des tarifs modulés en fonction des revenus.

**Mon voisin fait brûler des feuilles dans son jardin et la fumée envahit ma propriété et la route ?**

Ces feux de jardins peuvent présenter des nuisances à l'environnement (émission de polluants) et un trouble à la sécurité publique (risque d'incendie, accident sur la voie).

Arrêté préfectoral du 24 mai 2006.

Le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, peut intervenir. Il convient d'alerter les agents de la police municipale au 05 61 97 32 82.

**L'éclairage public devant chez moi ne fonctionne plus, que dois-je faire ?**

La commune a délégué la création, l'entretien et le dépannage de l'éclairage au Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne (SDEHG). Vous devez signaler le dysfonctionnement à l'accueil, aux services techniques de la mairie ou par le biais du site internet. Votre demande sera ensuite transmise au SDEHG pour une intervention. Les réparations présentant un caractère d'urgence (problèmes de sécurité électrique notamment) sont traitées par un service d'astreinte et facturées à la commune, les autres réparations sont directement réalisées par le syndicat dans les meilleurs délais.

**J'ai remarqué que les bordures des routes n'étaient pas fauchées souvent, pourquoi ?**

Les gestionnaires de voirie appliquent une gestion raisonnée des accotements et fauchent trois fois par an afin de maintenir les conditions de sécurité tout en préservant l'environnement. En effet, une herbe taillée trop courte favorise a contrario la pousse de la végétation haute (de type graminées) et ne permet pas à la flore et faune de se maintenir et se développer.

**Pourquoi la Mairie ne fauche pas ou ne désherbe pas le fossé devant chez moi ?**

Le fauchage des fossés est réalisé lors du deuxième passage pour l'entretien des accotements (cf. question précédente). La mairie assure cette mission pour le compte de la Communauté de communes du Volvestre.

**L'usage des désherbants est totalement interdit dans une bande de 5 m autour des fossés et cours d'eau, c'est une Zone dite de Non Traitement (ZNT).** Une ZNT a pour objet de garantir les usages de l'eau (production d'eau potable, agriculture, pêche, baignade...) et de préserver le milieu naturel récepteur et ses habitants (faune, flore). Or un fossé capte l'eau pour la rejeter dans le milieu naturel. C'est donc pour cette raison que la mairie fauche et ne peut désherber les fossés.

**Cette interdiction vaut aussi pour chaque riverain, qui commet donc une infraction en désherbant le fossé situé devant sa maison.**

**ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE**



**Pouvez-vous ramasser les feuilles devant chez moi ?**

Les feuilles sont ramassées sur la voirie et les accotements en fonction d'un planning établi pour la totalité de la commune. Mais chaque particulier doit se charger de ramasser et évacuer les feuilles tombées sur son terrain.

**Pouvez-vous dégivrer ou déneiger le trottoir devant chez moi ?**

Un arrêté du maire impose que chaque riverain déneige le trottoir au droit de sa propriété. Néanmoins, les services de la commune se chargent de ce déneigement en dégageant en priorité les axes sensibles (vers les principaux lieux publics notamment).

**La haie de mon voisin est très haute et me fait beaucoup d'ombre. Ce dernier ne veut pas la couper, que puis-je faire ?**

Sauf règlement particulier, la règle est la suivante (article 671 code civil):

Si plantation > 2 mètres de hauteur, plantation minimale à 2 m de la ligne séparative.

Si plantation < 2 mètres de hauteur, plantation à distance de 0.5 m.

Il convient de rappeler cela à votre voisin. En l'absence d'accord, vous pouvez saisir le conciliateur de justice.

Permanence en mairie les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi après-midi du mois sur rendez-vous : contacter la mairie 05.61.87.80.03.



**Est-ce que je peux ramasser du bois mort au bord de Garonne ?**

Le ramassage de bois mort flotté est autorisé sur le domaine public. Seule la permission de passage du propriétaire de l'accès est à demander à ce dernier.

**Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Actuellement, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP - Communauté de communes pour Carbonne).

## TRAVAUX

**Je souhaite agrandir ma maison ou faire un abri de jardin ? Quelles sont les démarches et à qui dois-je m'adresser ?**

Le service urbanisme de la mairie de Carbonne peut vous accompagner dans vos démarches. Il vérifiera avec vous la faisabilité de votre projet. En effet, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) définit dans quelle zone votre projet se situe et les règles qui s'appliquent.

Tout projet étant soumis à autorisation, une déclaration préalable ou un permis de construire devra être déposé à la mairie.

Pour des questions plus techniques, la mairie pourra vous orienter vers le service instructeur d'Application du Droit des Sols (ADS) du Pays Sud Toulousain (voir encadré ci-dessous), qui étudiera votre projet avec plus de précision.



**Mon terrain est-il constructible ?**

Pour savoir si un terrain est constructible, il convient tout d'abord de vérifier dans quelle zone du PLU il se situe, en vous présentant à la mairie ou en consultant le site internet de la ville.

Vous devez, ensuite, déposer auprès du service urbanisme de la mairie, une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) en spécifiant votre projet (construction d'une maison individuelle, d'un local industriel,...). Après consultation des différents gestionnaires (eau, électricité, voirie,...), une réponse vous sera donnée dans un délai de deux mois.



### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain**

#### **Service Application du Droit des Sols (ADS) du Pays Sud Toulousain**

Responsable : Carole Bredow

Zone Naudon

31 chemin Saint-Laurent - 31390 Carbonne

Tel : 05 61 97 30 34.

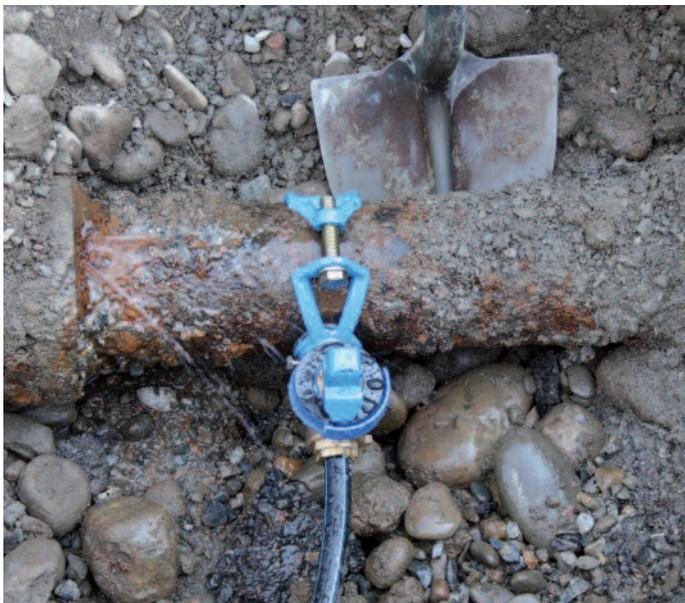
Sans rendez-vous

- mardi de 13h30 à 17h30

- jeudi de 9h à 12 h

Tous les jours sur rendez-vous.





**Devant chez moi, la chaussée est dégradée. Pouvez-vous la réparer ?**

Vous pouvez le signaler ou alerter à l'accueil de la mairie, aux services techniques de la mairie ou par le biais du site internet [contact@ville-carbonne.fr](mailto:contact@ville-carbonne.fr) et votre demande sera ensuite répercutée au gestionnaire de la voie. L'entretien de la chaussée est réalisée par le gestionnaire de la voirie, à savoir pour Carbonne, soit par le conseil départemental (sur les routes départementales), soit par la mairie de Carbonne pour le compte de la Communauté de Communes du Volvestre (sur les voies communales).

**Je suis nouvel habitant, j'ai besoin de containers pour mes ordures ménagères et d'un autocollant d'accès à la déchetterie. La Mairie peut-elle me les fournir ?**

La gestion des déchets (ordures ménagères, déchetterie, encombrants) est **assurée par la Communauté de communes du Volvestre** dont le siège est à Carbonne (34, avenue de Toulouse.

☎ 05 61 90 80 70 - [www.cc-volvestre.fr](http://www.cc-volvestre.fr).

Toutefois, l'autocollant d'accès à la déchetterie est délivré en Mairie.

**J'ai besoin de raccorder ma future habitation au réseau d'eau, comment faire ?**

La distribution d'eau potable est gérée en régie par le service de l'eau de la mairie de Carbonne. Un devis peut être établi tenant compte de la situation de votre terrain et des contraintes techniques.

**J'ai des refoulements qui émanent du tout-à-l'égout, que faire ?**

Il convient d'appeler la mairie pour signaler le problème. Le service de l'assainissement a été transféré au syndicat départemental RESEAU 31. Toutefois, pour des dysfonctionnements sur le réseau, les agents des services techniques de la ville vont vérifier au préalable, à chaque demande d'intervention de particuliers, l'ampleur du problème puis ils contactent RESEAU31. Une collaboration rapprochée garantit l'efficacité du service public.

**J'ai une fuite d'eau. Que dois-je faire ?**

Tout d'abord, il convient de savoir si elle se situe sur le réseau public de la ville ou sur votre installation privée en vérifiant si votre compteur tourne sans raison. Si la fuite est sur le réseau public, il faut le signaler au service de l'eau qui viendra réparer. Si la fuite est dans le réseau privé, il faudra la faire réparer rapidement. Puis, vous pouvez vous adresser au service de l'eau, pour demander une réduction de votre consommation. En effet, le règlement du service prévoit « ... pour des fuites ayant fait l'objet d'une réparation justifiée, le service peut appliquer la moyenne des trois dernières années en remplacement de la consommation. »

## SECURITÉ



### J'ai perdu mon portefeuille, que faut-il faire ?

Vous devez faire une déclaration de perte auprès de la Police Municipale et si votre carte bleue était à l'intérieur, très rapidement faire opposition auprès de votre banque.

### Je rentre mon bois, je risque de bloquer la circulation, qui dois-je prévenir ?

Si vous devez perturber la circulation, il faut demander à la Police Municipale d'établir un arrêté de circulation.

### L'animal de mes voisins fait du bruit (abolements...) que puis-je faire ?

Pour toutes nuisances sonores pas seulement animales, vous devez contacter la Police Municipale (05 61 97 32 82) pendant les heures d'ouverture de la Mairie et en dehors appeler le 17.

### Un nouvel outil pour la Police Municipale

Le Procès-Verbal électronique (PVe), est un procès-verbal réalisé sous forme numérique et traité par le Centre national de traitement de Rennes ; il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant. Ainsi, depuis début 2016, l'ensemble des opérations de verbalisation sont réalisées de façon électronique par les agents de la Police Municipale.

Le PVe remplace le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions relatives à la circulation routière (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit, excès de vitesse, etc.).



### J'ai trouvé un chien errant, que dois-je faire ?

Vous devez contacter la Police Municipale qui se chargera de l'identification de l'animal, de sa restitution au propriétaire ou de son transfert vers le refuge SACPA (fourrière animale) situé à Bonrepos sur Aussonnelle.

### Il y a de nombreux chats sans propriétaires dans mon quartier comment faire ?

Les reprises de chats sont effectuées par la Police Municipale. Après avis auprès des riverains d'un quartier, des cages trappes sont mises en place. Les animaux sont ensuite amenés au refuge SACPA (fourrière animale).

### J'ai eu une contravention de stationnement gênant, je veux la contester que faire, comment et à qui dois-je la payer ?

Pour contester une contravention, vous devez rédiger un courrier adressé à l'Officier du Ministère Public accompagné de l'original de l'amende émise par le service verbalisateur.

### Steeven Pons, nouvel agent de Police Municipale



Depuis le 19 mai 2015, Steeven Pons a intégré l'équipe de la Police Municipale de Carbone.

## L'impact sur la commune

Depuis 2010, divers textes de loi relatifs à la réforme territoriale définissent une nouvelle répartition de compétences entre les collectivités. Voici un zoom sur les rôles respectifs de la Commune et de la Communauté de communes du Volvestre dont Carbonne est membre.

### ACTUELLEMENT



#### La commune de Carbonne a en charge :

- **Enseignement** : écoles pré-élémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).
- **Urbanisme** : PLU, zones d'aménagement concerté, délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux).
- **Action sociale** : CCAS, aire d'accueil des gens du voyage
- **Culture** : médiathèque, salles de spectacle, manifestations culturelles.
- **Autres** :
  - équipements sportifs, et de loisirs,
  - alimentation eau potable (distribution),
  - zone d'activités de Naudon,
  - mobilité durable,
  - organisation des services publics de proximité,
  - gestion du domaine public et privé communal.
- **Au nom de l'Etat** :
  - fonctions dévolues au maire et aux adjoints grâce aux moyens et aux personnels de la commune,
  - état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès),
  - fonctions électorales (organisation des élections),
  - protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire.



**La commune conserve la clause générale de compétence.**

Il s'agit d'une capacité d'intervention générale au nom de l'intérêt public local.

#### La Communauté de communes du Volvestre a en charge :

- Aménagement de l'espace.
- Développement économique.
- Création, aménagement et entretien de la voirie communale,
- Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte et traitement des déchets notamment).
- Politique de l'habitat et du cadre de vie.
- Petite Enfance (crèches et relais d'assistantes maternelles).
- Communications électroniques (fibre optique notamment).

### PROCHAINEMENT

#### De nouvelles compétences à la Communauté de Communes du Volvestre



##### A effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

###### Nouvelles compétences obligatoires :

- Intégralité des actions de **développement économique**, y compris la **promotion du tourisme** et les **zones d'activités**.
- Aménagement, entretien et gestion **des aires d'accueil des gens du voyage**.
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés.

##### A effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2018

###### Nouvelles compétences obligatoires :

- **Gestion des milieux aquatiques** et prévention des **inondations** (GEMAPI),
- **PLUi** : PLU intercommunal sauf si minorité de blocage.

###### Nouvelles compétences optionnelles :

- **Eau et assainissement**.

##### A effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2020

###### Nouvelles compétences obligatoires :

- **Eau et assainissement**.

## Rentrée scolaire 2015/2016

Pour la ville de Carbonne, la rentrée 2015/2016 était une première puisqu'elle se déroulait simultanément dans les deux groupes scolaires Chanfreau et Hellé. Ce dernier avait ouvert ses portes en cours d'année, en janvier 2015. Pari réussi, les 644 élèves ont été accueillis dans les meilleures conditions : 216 élèves en maternelle et 417 en élémentaire. Le groupe scolaire Chanfreau a bénéficié d'une ouverture de classe.



Le groupe scolaire Chanfreau a bénéficié d'une ouverture de classe à la rentrée. La moyenne d'élèves par classe est passée à 25.2 contre 27.5 l'an dernier. Il y a maintenant douze classes d'élémentaire soit 302 élèves, une Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) soit 11 élèves et six classes de maternelle avec 161 élèves.

Au groupe scolaire Hellé pas de changement. On compte 115 élèves en élémentaire pour cinq classes et 55 en maternelle pour deux classes.

### Quoi de neuf à la rentrée

La nouveauté pour cette rentrée c'est le **partenariat avec la Compagnie Samuel Mathieu** reconnue sur le territoire (Festival Neuf Neuf). Les enfants des écoles ont pu

bénéficier d'un apprentissage de qualité dans le domaine de la danse contemporaine à travers trois actions :

- pendant les **activités péri-scolaires** en partenariat avec la MJC et les enseignants,
- dans le **projet Danse à l'école** que nous initiions cette année en partenariat avec l'Education Nationale : trois classes du primaire ont

participé à des ateliers d'une durée de 10 heures au total encadrés par les artistes,

- dans la **mise en place d'un CLEA** (Contrat Local Educatif Artistique), projet financé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), dont la mission prioritaire est la démocratisation culturelle en faveur des publics d'âge scolaire. ■

## Une élue en classe

Mercredi 4 novembre 2015, Marie-Caroline Tempesta, adjointe au maire en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, était conviée par M<sup>me</sup> Brunet, enseignante en CM2 au groupe scolaire Guy Hellé, à se rendre dans sa classe pour se prêter au jeu de questions/réponses posées par les enfants sur la fonction des élus, la mairie et son fonctionnement.

Ce jour là Marie-Caroline Tempesta a été accueillie dans la classe pour échanger avec les élèves sur les missions des élus, de la mairie et son fonctionnement.

Les enfants avaient préparé, en amont, avec leur enseignante les questions. C'est tout naturellement que chacun a posé sa ou ses questions chacun à son tour.

En voici quelques-unes :  
Qui était l'ancien Maire ?  
Comment s'appelle le Maire ?  
Est-ce que le maire vit comme nous ?  
Est-ce qu'il travaille ?  
Combien y-a-t-il de maire à Carbonne ?  
Com-



Marie-Caroline Tempesta dans la classe de CM2 devant les élèves.

ment devient-on élu ?  
Est-ce qu'élus c'est un métier ?  
A quoi sert la mairie ?  
Qui décide de la construction des

bâtiments ?  
Si la mairie n'existe pas, qu'est-ce qu'il se passe ?  
Le lycée il va commencer quand ?  
Avez-vous

un autre métier ?...  
Autant de questions auxquelles les enfants ont trouvé réponse. ■

## Des danseurs professionnels à l'école

Pour la 1<sup>ère</sup> fois à Carbonne la mairie a accueilli avec curiosité et intérêt un festival de danse contemporaine « Le Neufneuf » (voir page 25 ). Outre les représentations à destination du public, la municipalité a souhaité que la compagnie Samuel Mathieu investisse le territoire et mène des actions dans nos écoles et auprès des jeunes de la commune.

**A**insi pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) plus de 150 élèves ont rencontré 3 danseurs professionnels : Fabienne Donnio et Marie Urvoy, danseurs interprètes de la Compagnie Samuel Mathieu et Samuel Mathieu lui-même. Ils sont intervenus pour une première approche chorégraphique auprès des enfants ; avec au programme une initiation et une découverte des fondamentaux de la danse contemporaine. En effet au travers de ces ateliers, les élèves ont pu découvrir différents mouvements artistiques du XX<sup>e</sup> siècle, et pour chacun, une approche de la composition



Atelier danse contemporaine dispensé par une danseuse professionnelle dans le cadre des TAP au groupe scolaire Guy Hellé.

et de l'écriture de la danse. Ils ont pu faire connaissance avec de nouveaux univers sonores, et permettre in fine

un éveil global sur l'art contemporain. Tout le monde a pu parler d'une belle rencontre... La danse à

cet instant, fut à sa place, à la portée de tous, dénuée de tout a priori. La photo en témoigne. ■

## Chantier Jeunes Ville Vie Vacances (VW)

Les projets menés dans le cadre du dispositif VW s'inscrivent dans les missions de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Carbonne qui visent à créer un lien avec les associations du territoire.

**L**e partenariat avec la mairie et la compagnie Samuel Mathieu a permis une vraie implication des jeunes au sein d'une action d'envergure sur leur territoire.

Ils ont découvert durant une semaine les coulisses d'un projet culturel « Le Neufneuf ». Ils ont participé à sa promotion en réalisant la signalétique d'accès et son implantation dans la ville. ■



Préparation de la signalétique du Festival Neufneuf par les jeunes de la MJC..

## L'observatoire social 2015

L'observatoire social s'inscrit dans une démarche politique et sociale de la ville. Le souhait est de développer et pérenniser les partenariats entre les acteurs locaux impliqués dans les domaines de la solidarité, l'éducation, l'action sociale et la santé. Cela facilite les approches interdisciplinaires pour un repérage des besoins émergents.

Lors de la réunion plénière de l'observatoire social en décembre dernier étaient présents la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), le Centre Médico-Psychologique (CMP), le collègue A. Abbal, la gendarmerie, la Jeunesse Sportive Carbonnaise (JSC), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Tous s'accordent à dire qu'une réponse aux problèmes rencontrés quotidiennement chez les jeunes serait une aide à la parentalité déjà partiellement apportée par la MJC mais qui doit être complétée.

Sur le plan local, un projet d'élaboration d'une plaquette à destination des parents en situation de séparation est à l'étude par le comité de pilotage. Il s'agira d'un répertoire



Judi 10 décembre 2015  
réunion annuelle  
de l'observatoire social  
présidée par Mireille Grandet  
adjointe au Maire  
en charge de la solidarité  
et l'action sociale.

des organismes qui permettra de mieux orienter les familles dans leurs démarches.

Une augmentation des problèmes psychologiques et psychiques sont repérés chez l'enfant. Le nombre important d'enfants nécessitant un accompagnement entraîne des

délais longs pour l'accès à un premier rendez-vous (Centre Médico-Psychologique Infanto-Juvenil (CMPI) et l'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS).

Les associations humanitaires présentes (Croix-Rouge, Les

Restos du Coeur, Escale...) soulignent une carence de bénévoles pour des bénéficiaires de plus en plus nombreux.

L'observatoire social 2015 a permis de repérer de nouveaux besoins et d'avoir une réflexion sur les réponses à apporter. ■

## Une initiative du Centre Communal d'Action

Les personnes de 60 ans et plus résidant à Carbonne sont invitées chaque année aux Rencontres d'Automne. La décoration des tables a été confectionnée par les enfants de la Maison des Jeunes et de la Culture. Les «



En première partie, projection de courts-métrages sur la ville de Carbonne et le Volvestre.



Rafraîchissements et douceurs pendant le spectacle musical.

# Comment préserver son capital santé après 60 ans ?

L'espérance de vie augmente toujours un peu plus. Vivre vieux c'est bien, mais vivre en préservant son capital santé c'est mieux !!!

**L**e conseil consultatif des aînés a souhaité apporter des réponses aux personnes de plus de 60 ans sur la façon bien vieillir.

Après diverses consultations, une opération de sensibilisation et d'information est lancée à Carbonne grâce au soutien financier de la Mutualité Française et au partenariat de l'ASEPT MPS (Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires Midi-Pyrénées Sud) et de la CARSAT. Cela a débuté par une projection du film « La Fleur de l'Age » suivi d'un débat avec entrée gratuite en novembre dernier.

Suite à la projection du film l'ASEPT MPS en partena-



Atelier « Les 5 sens en éveil » animé par Sabine Bezard de l'ASEPT.

riat avec la Mutualité Française (organisme financeur) a mis en place des ateliers de prévention santé autour du « Bien Vieillir » et comment préserver son capital santé. Le programme est animé par une professionnelle formée et certifiée.

L'objectif de ces rencontres est de sensibiliser les personnes de 60 ans et plus sur les effets du vieillissement et leur permettre d'adopter de bons comportements pour « bien vieillir ». Apprendre comment préserver son ca-

pital santé en sachant maintenir sa qualité de vie.

**Ces ateliers se déclinent en 7 thèmes, à raison d'un thème par semaine, qui sont :**

- Les piliers du bien vieillir,
- L'équilibre alimentaire,
- Les 5 sens en éveil,
- Faire de vieux os,
- Le sommeil,
- Les produits médicamenteux,
- L'hygiène bucco-dentaire;

Chaque vendredi depuis décembre une dizaine de personnes se retrouve dans les locaux de la MSA de Carbonne pour découvrir les différents thèmes, échanger et s'approprier les clés du bien vieillir. ■

## Sociale

Cette 8<sup>e</sup> édition a rassemblé plus de 200 personnes pour un après-midi de détente et de convivialité. « Rencontres d'Automne 2016 » se dérouleront le 12 octobre.



Les échanges et la convivialité étaient de mise.



Place à la danse et à la musique...

# Temps forts 2015... en images

## BALADE DES ABRI(S) DE LAURENT CADILHAC

Samedi 3 octobre 2015, la journée inaugurale des Abri(s) a connu un magnifique succès. Plus de 700 personnes se sont rassemblées autour des Abri(s)-sculptures de Laurent Cadilhac pour ensuite être éblouies par la mise en flamme et en lumière des lieux signée Pierre de Mecquenem/La Machine. La vidéo de cette journée inaugurale est consultable sur [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr) rubrique « Toutes les actualités ».

**C**ette balade poétique est une invitation à découvrir neuf Abri(s), faits de métal, d'osier tressé, de gaules de châtaigniers... une invitation à la rêverie, la contemplation, la réflexion...

Aux Carbonnais de se les approprier, de s'y installer, au détour d'une promenade.

C'est grâce au partenariat avec Pronomade(s) en Haute-Garonne, Centre National des arts de la rue, que la ville de Carbonne a pu se permettre de proposer une manifestation d'une telle envergure. ■



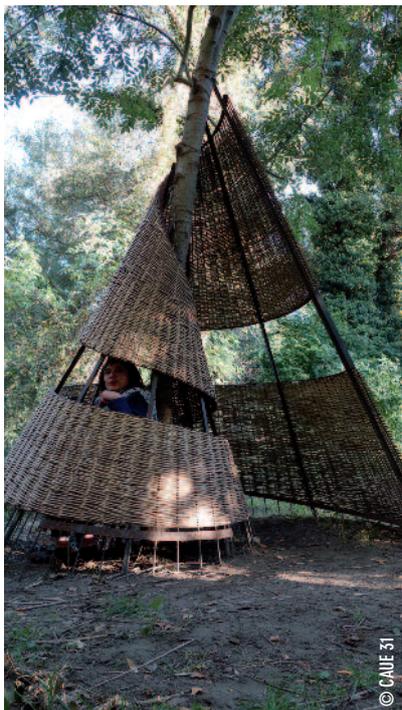
© CAUE 31



© Jean Besnier



© service communication



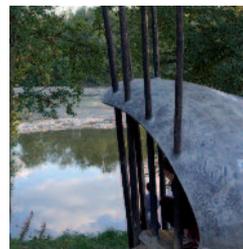
© CAUE 31



© CAUE 31



© S. Moel

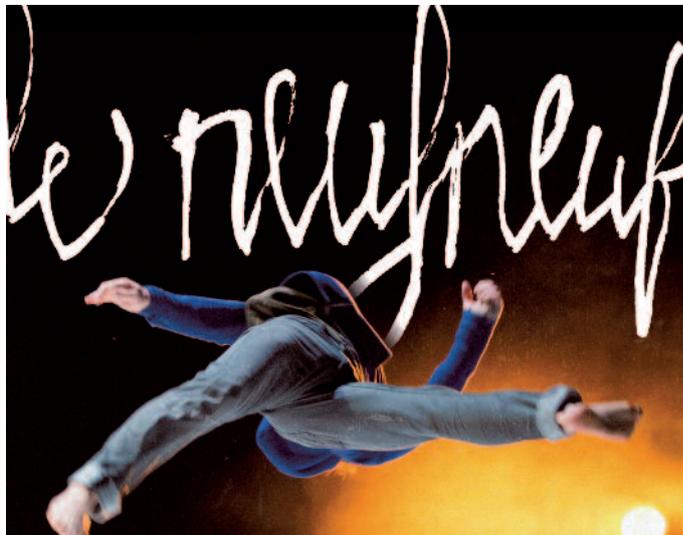


© CAUE 31



© Jean Besnier

## LE NEUFNEUF FESTIVAL DE DANSE CONTEMPORAINE



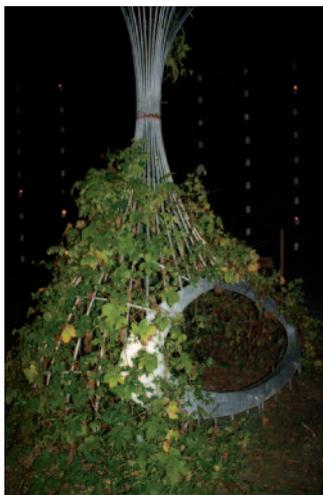
Après cinq ans de résidence à Auterive, la compagnie Samuel Mathieu a été accueillie à Carbonne, Cugnaux, Muret et Rieux-Volvestre pour le NeufNeuf Festival (6<sup>e</sup> édition) au mois de novembre 2015, mis en place par la Plateforme, les villes partenaires et le Pays du Sud Toulousain.

Le festival Neufneuf a rencontré un réel succès auprès des habitants du territoire. Sur l'ensemble des représentations (4 spectacles et 2 avant-premières), pour cette première édition à Carbonne, près de 600 entrées ont été comptabilisées sur l'ensemble du festival.

En parallèle, une action de sensibilisation autour du mouvement et de la danse contemporaine a été menée auprès des scolaires sous forme d'ateliers dirigés par trois danseurs professionnels dont Samuel Mathieu. 150 élèves ont pu bénéficier et participer à cet apprentissage (voir p.20). ■

La halle à la volaille (salle à poules pour l'occasion) entièrement aménagée par les services techniques de la ville a accueilli la plupart des spectacles et a démontré un potentiel certain pour accueillir des événements culturels.

Pour le festival, la halle à la volaille a été scindée en deux parties, 1/3 pour l'accueil du public avec un lieu d'exposition et 2/3 pour la scène et les sièges. Ci-dessous l'entrée public et l'exposition.



### Plan de la balade des Abri(s)

La ville de Carbonne est heureuse de vous remettre le plan de la balade des Abri(s) avec ce bulletin d'informations municipales et vous souhaite d'agréables découvertes. Il est également téléchargeable sur [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr)



© service communication

© CAUE 31

© service communication

© Gilly Anne Gambie

## L'Office de Tourisme change de classement

Désormais, les Offices de Tourisme ne sont plus, en fonction des services proposés, classés avec des étoiles, mais par catégories, allant de I à III. Celui de Carbonne a obtenu en 2015 la catégorie III. Cette distinction garantit un service professionnel de qualité avec en parallèle des actions menées en faveur du développement économique du territoire à travers le tourisme et l'aide apportée aux prestataires locaux.

### Critères nécessaires à la catégorie III

**A**mplitude horaire, qualification du personnel, locaux propres et accueillants, mise à jour de la documentation dans plusieurs langues et sur tous les secteurs. L'Office

de tourisme de Carbonne appartient désormais au réseau des Offices de Tourisme de France.

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-18h  
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-18h  
Samedi : 9h-12h / 14h-17h.

### Renseignements :

Tél. 05 61 87 59 03.  
accueil@tourismecarbonne.com  
www.tourisme-volvestre.fr  
<https://www.facebook.com/pages/Office-de-Tourisme-de-Carbonne> ■

## 32<sup>e</sup> congrès départemental de la FNACA

Plus de 400 personnes rassemblées pour le congrès départemental de la FNACA, dimanche 25 octobre 2015 à Carbonne.



© Jean Besnier

La tribune.

### De nombreuses personnalités étaient présentes :

- M. le sous-préfet,
- M. Bernard Bros, maire de Carbonne et Ali Benarfa, adjoint,
- M. Kader Arif ancien ministre,
- M. Vincini, conseiller départemental,
- M<sup>me</sup> Pellefigue, conseillère régionale,
- M. Patrick Lemasle, député,
- M. Mirassou, vice-président du Conseil départemental,
- M. le président national de la FNACA et M. Dapp représentant Adelin Gabriel (excusé).



© Jean Besnier

Remise des décorations par Kader Arif, ancien ministre accompagné par M. Dapp représentant local de la FNACA.

### Ont été décorés

Pour la médaille de la Reconnaissance de la Nation

- Concato Bruno
- Pligersdorffer Serge
- Soula Roger
- Vaira Pierre
- Vernet Léon

Pour la Croix du Combattant

- Lacombe René

Pour la Médaille Commémorative d'Algérie

- César Jean Claude
- Navara Jean
- Vergé François

### Nouvelle association : Vélo 107

L'objet de cette nouvelle association carbonnaise est de promouvoir et faciliter l'usage du vélo à Carbonne et d'organiser un événement festif autour du vélo.

#### Composition du bureau

- Présidente : Catherine Ronchini.
- Trésorier : Yann Seity.
- Secrétaire : Lionel Subra.

Vous souhaitez des renseignements ou les rejoindre vous pouvez les contacter par mail : [assoVELO107@gmail.com](mailto:assoVELO107@gmail.com)

Retrouvez l'agenda et l'annuaire des associations sur [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr)

## A vos agendas...

### ■ Vendredi 22 janvier

Roméo - Cie Création Éphémère - Théâtre

21 h - salle de cinéma. A partir de 14 ans. Gratuit. 1h30.  
Jauge limitée. Réservations : service culturel 05 61 87 59 81.  
Une proposition de la commission culture.

### ■ Dimanche 24 janvier

Vœux du Maire aux Carbonnais - 11h30 - Centre socio-culturel

### ■ Samedi 20 février

ANDRÉ ABBAL (1876-1953) : sculpteur-apôtre de la taille directe  
**Conférence** sur André Abbal par Rose Fernandes, Docteur en histoire de l'art - Conservatrice du musée Abbal.  
15 h à la salle de cinéma.  
Organisateur : Histoire et Traditions Carbonnaises.

### ■ Samedi 20 février

Festival « Des images aux mots »

18h : Je suis à toi (prix du jury Des images aux mots 2015)  
21h : Carol (prix d'interprétation féminine, Cannes 2015)  
Une proposition de Ciné Carbone à la salle de cinéma.

### ■ Du 11 au 20 mars

Carbone fait son cinéma avec la 6<sup>e</sup> édition de son festival sous le thème « L'amour, quel cinéma ! ».

Des avant-premières, des sorties nationales récentes, des inédits, des invités, une exposition, des animations, un ciné-goûter, une conférence, des moments conviviaux...



### ■ 26, 27 et 28 mars

41<sup>e</sup> TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL

Renseignements : 06 80 48 91 40.  
Courriel : js.carbonne@wanadoo.fr  
Site du club : www.js-carbonne.com

### ■ Jeudi 31 mars

La tournée des 5 ans de France Bleu Toulouse

A l'occasion des 5 ans de la radio, France Bleu Toulouse, sera sur le marché.

Au programme de cette matinée : émission en direct, animation culinaire et distribution de cadeaux.

France Bleu Toulouse : 90.5 Mhz en Haute-Garonne / francebleu.fr

### ■ Samedi 2 avril

Carnaval

Thème 2015 : les années « disco-80 » 14 h à 18 h place de la République proposé par la MJC.

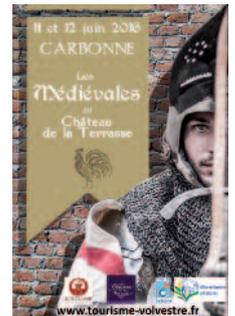
### ■ Mercredi 25 mai

Conférence autour de Jean Renoir et projection d'un de ses films  
20 h au centre socio-culturel du Bois de Castres.  
Organisateur : Pup en Vol en partenariat avec Ciné Carbone.

### ■ Samedi 11 et dimanche 12 juin

LES MEDIEVALES

Week-end autour de l'histoire de Carbone au Moyen-Age au Domaine de la Terrasse. Tournois de chevaliers, visites contées, conférences, expositions, marché artisanal et bien d'autres surprises...  
2€ l'entrée, gratuit pour les moins de 12 ans et 3 € le pass week-end.  
Renseignements Office de Tourisme 05 61 87 59 03.



### ■ Samedi 11 juin

L'Occitanada de Carbona - Journée occitane

Ateliers de chants, de danses traditionnelles, d'accordéon. Balade botanique en bords de Garonne.

Passa carrièra à travers la ville animée par les hautbois du Conservatoire Occitan et les géants de la calandrette de Muret.

Jeux traditionnels occitans gratuits pour tous (petits et grands)

Contes occitans. Bal pour les enfants.

En fin d'après-midi apéritif/bal offert sous la halle.

21 h : Bal traditionnel occitan à la salle des fêtes.



### ■ Samedi 18 juin

40 ANS de la MJC

Centre socio-culturel du Bois de Castres toute la journée.  
Ouvert à tous.

Programme :

- Matin : assemblée générale de la MJC
- 14 h-18 h : animations
  - Pour les 3-6 ans : voyage fantastique.
  - Pour les 6-11 ans : voyage à travers le temps.
  - Pour les ados et adultes : monde insolite.
- 19 h : pique-nique géant.
- A partir de 20 h spectacle de danses de la MJC suivi d'un concert.

### ■ Samedi 18 et dimanche 19 juin

80 ANS de la « Boule Carbonnaise » et  
Championnat fédéral quadrette (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> div.) de boules lyonnaises  
**Samedi 18** en matinée retrospective du club à l'occasion de ses 80 ans.

Place du Préau à 14 h début des rencontres qualificatives.

**Dimanche 19** : finales.

### ■ Mardi 21 juin

Fête de la musique

Au centre ville de 19h à 2h, plusieurs scènes musicales. Possibilité de restauration sur place. Organisateur : MJC.  
Renseignements 05 61 87 43 58.

### ■ Samedi 2 juillet

7<sup>e</sup> art sous les étoiles

22 h : cinéma en plein air place de la République.  
Une proposition de Ciné Carbone.

## CARBONNE INFO SERVICES

### MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.  
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.  
[www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr)  
Courriel : [contact@ville-carbonne.fr](mailto:contact@ville-carbonne.fr)  
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

#### Médiathèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.  
Courriel : [service.culturel@ville-carbonne.fr](mailto:service.culturel@ville-carbonne.fr)  
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.  
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

#### Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

#### Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.  
Tél. : 05 61 87 94 26.  
Courriel : [centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr](mailto:centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr)  
Astreinte technique : 06 23 71 47 57.

#### Espace Associatif Municipal

Tél. : 06 88 74 01 31.  
Courriel : [espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr](mailto:espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr)

#### Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.  
Courriel : [police.municipale@ville-carbonne.fr](mailto:police.municipale@ville-carbonne.fr)

#### AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.  
Site : [www.afidel.org](http://www.afidel.org). Courriel : [contact@afidel.fr](mailto:contact@afidel.fr)

#### CAF

Permanence à la MSA (44, rue Lucien Cassagne) mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV et de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV au 05 61 10 40 40.

#### Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

N° d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

#### CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi uniquement les après-midis.

#### Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adulte : 40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 25.

#### Centre Médico Psychologique Infanto-juvénile (C.M.P.I)

Hôpital de jour enfant : 13, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 90 90 50.

#### Centre médico-social (assistantes sociales)

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.  
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

#### Communauté de Communes du Volvestre

Secrétariat : 34, av. de Toulouse. Tél. : 05 61 90 80 70.  
[www.cc-volvestre.fr](http://www.cc-volvestre.fr)

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

#### Conciliateur

Mairie de Carbonne 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi après-midi du mois sur RDV.  
Tél. 05 61 87 80 03.

#### Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

#### Conseillers Départementaux

Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini reçoivent sur rendez-vous le 1<sup>er</sup> jeudi matin du mois. Tél. : 05 34 33 14 04.

#### Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 09 63 56 67 34 / 06 10 84 74 08.

#### Écoles

École maternelle Henri-Chanfreau : 05 61 87 99 80.  
École élémentaire Henri-Chanfreau : 05 61 87 85 59.  
Groupe scolaire Guy-Hellé : 05 61 87 32 59.  
Collège André-Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste Rue Gambetta. Tél. : 36 31.

#### Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Sur rendez-vous au 05 61 97 21 64. Site : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

#### Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur rendez-vous.  
Tél. : 05 61 51 54 31.

#### M.J.C.-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.  
Courriel: [carbonne.mjc@wanadoo.fr](mailto:carbonne.mjc@wanadoo.fr)  
Permanence pour l'aide à la recherche d'emploi le mardi de 9 h à 12 h.

#### Musée André Abbal

Rue du Sculpteur Abbal. Tél. : 05 61 90 14 46  
<http://museeabbal.free.fr/frame.htm>

#### Mutualité Sociale Agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 10 40 40. Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

#### Office de Tourisme

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.  
Courriel : [accueil@tourismecarbonne.com](mailto:accueil@tourismecarbonne.com)  
Site : <http://www.tourisme-volvestre.fr>  
Lundi fermé le matin et ouvert de 14h - 18 h. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h -12 h 30/ 14 h -18 h. Samedi : 9 h -12 h 30/ 14 h -17 h.

#### OPH 31 (ex OPDHLM)

Permanence sans rendez-vous (68, rue de l'Église) : mardi 13 h 30-17 h 30 et mercredi 9 h-12 h 30. Tél.05 61 98 70 94.

#### Permanence juridique (avocats)

Permanence à la mairie sur RDV le 1<sup>er</sup> lundi après-midi de chaque mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

#### PETR du Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16. [www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)  
Service ADS et transition énergétique 31, ch. S'-Laurent. Tél. 05 61 97 30 34.  
Espace Info Energie 31, ch. S'-Laurent. Tél. : 05 61 97 34 20.

#### Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : [regie.carbonne@wanadoo.fr](mailto:regie.carbonne@wanadoo.fr)

SNCF Tél. : 05 61 87 82 47.

#### TREMLIN (travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur rendez-vous. Tél. : 05 61 98 76 70.

#### Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.  
Ouverture les lundis, mardis et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h.  
Fermeture les mercredis et vendredis.

### URGENCES

SAMU 15. Pompiers 18.  
Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17.  
Médecins : 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.  
Urgence médicale nuit et week-end : 39 66.  
ERDF 0810 131 133  
Service de l'assainissement : 05 62 00 72 80

#### Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

#### Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.  
Marché à la volaille à 10 h 30.  
(halle aux jardiniers).